

Cette partie regroupe les organismes permettant aux entreprises culturelles ou autres de bénéficier d'un financement solidaire : prêts solidaires, fonds d'avances, micro-crédit, garanties bancaires ou avances d'assurances.

DÉFINITION - FINANCE SOLIDAIRE

La finance solidaire relie les épargnants qui cherchent à donner du sens à leur argent à des entreprises et associations dont l'activité est à forte utilité sociale et/ou environnementale, qu'ils financeront via la souscription de produits d'épargne solidaire.

Source Finansol

/ ADIE

www.adie.org

L'Adie est une association reconnue d'utilité publique qui aide des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire à créer leur entreprise et donc leur propre emploi grâce au microcrédit.

Les missions de l'Adie :

- Financer les micro-entrepreneurs qui n'ont pas accès au crédit bancaire, et plus particulièrement les chômeurs et les allocataires des minima sociaux, à travers le microcrédit,
- Accompagner les micro-entrepreneurs avant, pendant et après la création de leur entreprise pour assurer la pérennité

/ BPI France

www.bpifrance.fr

Propose des offres de financements pour répondre à des carences ponctuelles ou structurelles.

Outre son action en accompagnement de l'offre bancaire classique, la stratégie de Bpifrance repose sur le développement actif d'outils de financements complémentaires permettant de répondre à des besoins spécifiques des entreprises insuffisamment couverts par le marché et dont l'ampleur augmentera avec la reprise économique. Deux solutions proposées :

- Prêts de développement
- Financements court terme

/ COFACE

www.coface.fr

Les opérations commerciales nécessitent parfois, spécialement dans le cadre de contrats à l'exportation, d'obtenir un financement ou de fournir des engagements de caution, des garanties et des contre garanties.

La Coface propose des garanties des cautions et des préfinancements.

TOUT SAVOIR SUR LE FINANCEMENT SOLIDAIRE

L'association Finansol est un collectif des acteurs de la finance solidaire.

Créée en mai 1995, elle a pour mission d'assurer la promotion du secteur au nom de ses membres et de créer un label pour distinguer les placements à caractère solidaire de ceux plus classiques.

Le label Finansol distingue, depuis 1997, les placements d'épargne solidaire : actionnariat solidaire, livrets ou fonds solidaires proposés par les banques, compagnies et mutuelles d'assurance et fonds solidaires d'épargne salariale.

www.finansol.org

/ France Active

www.franceactive.org

Propose une gamme complète de solutions de financement à travers deux types d'intervention financière :

- Des garanties d'emprunts bancaires, elles permettent de :
 - faciliter et sécuriser l'accès au crédit bancaire
 - limiter le recours aux cautions personnelles
 - créer les conditions d'un partenariat durable avec un banquier.
- Des prêts solidaires, ils permettent de :
 - renforcer la structure financière
 - faciliter le tour de table financier

/ IFCIC

www.ifcic.fr

L'IFCIC a pour mission de faciliter le financement bancaire, en offrant sa garantie aux établissements qui prêtent aux entreprises et associations du secteur culturel (les prêts personnels sont exclus). La garantie de l'IFCIC s'adresse à l'établissement financier, pour faciliter la prise de risque dans ce secteur : en cas de défaillance de l'entreprise, la perte de la banque sera partagée avec l'IFCIC. La garantie financière représente généralement 50%

du crédit et peut être portée jusqu'à 70% pour certains types de crédits.

L'IFCIC gère également un fonds d'avances aux industries musicales destiné à financer partiellement les besoins financiers liés au développement des entreprises de la filière musicale ainsi qu'un fonds d'avances aux jeunes entreprises de création, un fonds d'avances participatives aux entreprises de presse et un fonds d'avances de trésorerie aux librairies indépendantes.

/ La Nef

www.lanef.com

La Société financière de la Nef est une coopérative de finances solidaires. Depuis sa création en 1988, elle exerce une double activité de collecte d'épargne et d'octroi de crédit dans le cadre d'un agrément de la Banque de France.

L'épargne collectée est déposée par des particuliers, des associations et des entreprises.

Les financements accordés par la Société financière de la Nef permettent de soutenir la création et le développement d'activités professionnelles et associatives à des fins d'utilité sociale et environnementale.

LE HUB DE FINANCEMENT

<http://rhone-alpes.hubfi.fr/>

Portail d'information sur les solutions de financement et outil de mise en relation avec des investisseurs pour les entreprises de toute taille.

Ce hub en région Rhône-Alpes est porté par le Pôle d'Orientation Financière Rhône-Alpes.

La création du hub du financement avec son site hubfi. fr, signe l'aboutissement d'un projet porté par les acteurs de la région Rhône-Alpes intervenant dans le processus de financement des entreprises, en réponse aux constats formulés par le CESER (Conseil Economique et Social Environnemental de Rhône-Alpes) dans le cadre des États Généraux de l'Industrie et au projet élaboré par les groupes de travail.

Les entreprises de la région Rhône-Alpes disposent gratuitement d'une offre de services, en pouvant trouver sur le site du hub du financement :

- 9 thématiques présentant l'ensemble des solutions de financement publiques et privées ainsi que les contacts associés.
- Un ensemble de conseils pédagogiques ainsi que des fiches et des liens vers les professionnels de l'accompagnement.
- La mise en relation avec des investisseurs pour permettre la recherche de fonds propres, en étant accompagné par une communauté.

Le mécénat peut également être mobilisé par les acteurs culturels. La recherche de mécénat doit répondre à une véritable stratégie et demande une grande part d'investissement en temps. Nombre d'entreprises font du mécénat. L'Admical répertorie la plupart de celles-ci.

Le guide de l'Admical

Répertoire du mécénat d'entreprise. Édition 2015.

Uniquement disponible en version papier.
Infos : www.admical.fr

BIBLIOGRAPHIE

▶ **Mécénat et parrainage.** Fiche pratique de l'IRMA. Mâj 2014.

▶ **Mécénat et fondations, quelles options pour les associations culturelles ?** Opale. 2012. Mâj Juin 2013.

▶ **Mécénat culturel : la législation. Petit guide pour les porteurs de projets, les entreprises et les particuliers.** Ministère de la culture et de la communication. 2012.

▶ **Mobiliser le mécénat culturel.** Barthélémy Philippe. Territorial éditions. 2011. 116 p.

▶ **Mécénat culturel : mettez votre entreprise sur le devant de la scène.** Mission Mécénat, Ministère de la Culture et de la Communication. 2011.

▶ **Pratiques locales de mécénat culturel.** DEPS, Ministère de la culture et de la communication. Culture Etudes, 2009-4. 2009. 8 p.

▶ **Associations culturelles et mécénat d'entreprise.** Opale. 2008.

▶ **Comment aborder la recherche de partenariats privés ?** Entretiens croisés avec Stéphane Barré, Patrick Rosenfeld et François-Xavier Tramond. CNAR. 2008

▶ **Financer son projet culturel: méthode de recherche de financements.** Barthélémy Philippe. Territorial éditions. 2008. 88 p.

SITES RESSOURCES

Infos générales sur le **Mécénat/ Ministère de la Culture et de la Communication** :

www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Mecenat/Qu-est-ce-que-le-mecenat

Admical : carrefour du mécénat d'entreprise
www.admical.org

Mecenova : site de référence des partenariats entreprises – associations
www.mecenova.org

Dans cette fiche Mémo, nous mettons l'accent plus particulièrement sur les fondations.

Fondations

DÉFINITION - FONDATION

«La fondation est l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une oeuvre d'intérêt général et à but non lucratif" (article 18 de la loi 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat).

Il existe aujourd'hui en France sept formes de fondations, auxquelles s'ajoute le fonds de dotation ».

Source Ministère de la culture et communication

Plusieurs organismes ont créé des bases de données ou pages internet recensant les fondations :

- Les fondations sous l'égide de la **Fondation de France**, Listes des fondations spécialisées « culture » : www.fondationdefrance.org
- Liste des fondations (dont les fonds de dotation) recensées par le **Centre Français des Fondations** (recherche thématique et géographique possible) : www.centre-francais-fondations.org

Le guide de l'Admical permet également de lister ces fondations.

Le crowdfunding prend aujourd'hui une part de plus en plus importante dans les financements privés. Depuis mai 2014, cette pratique est plus encadrée. (Voir fiche "Les Essentiels" sur le sujet)

Il existe plusieurs modèles de financement participatif :

- Les plateformes de dons (avec ou sans contrepartie)
- Les plateformes de prêt (avec ou sans intérêt)
- Les plateformes d'investissement.

BIBLIOGRAPHIE

- ▶ **Guide pratique : le financement participatif culturel.** Anaïs Del Bono et Guillaume Maréchal. Librinova. 2016
- ▶ **Le financement participatif, une alternative à la politique culturelle ?** Lluís Bonet et Eva Sastre. Nectart n°2. 2016.
- ▶ **Le crowdfunding dans les entreprises Culture & Média.** Cabinet Com'Com. Mai 2014.
- ▶ **La musique fait son crowdfunding.** Irma. Focus. Mars 2014.
- ▶ **Le crowdfunding : triomphe ou faillite de la culture ?** Par Ophélie Jeannin. Dossier Forum d'Avignon. 2013.
- ▶ **Crowdfunding : Les ambiguïtés d'un modèle au coeur d'une économie culturelle en mouvement.** Mémoire de Sciences Po Toulouse par Jérémy Fretin. 2013.
- ▶ **Crowdfunding : mode d'emploi.** Nicolas Dehorter. Plaine Images. Septembre 2013.

SITES RESSOURCES

Tousnosprojets.fr

<http://tousnosprojets.bpifrance.fr>

TousNosProjets.fr a pour objectif de soutenir l'émergence en France de la finance participative au sens large, en mettant en avant ses différents opérateurs et les projets qu'ils proposent.

Bpifrance propose un service de mise en relation, via un moteur de recherche unique, qui répertorie les projets de l'ensemble des plateformes de crowdfunding partenaires.

Financement participatif France

<http://financeparticipative.org/>

Financement Participatif France (FPF) est une association loi de 1901 ayant pour objectif la représentation collective ; la promotion ; et la défense des droits et intérêts des acteurs du financement participatif (appelé également crowdfunding)

AFIP - Association française de l'investissement participatif

www.afip-asso.fr

A pour objectif de fédérer les acteurs de crowdfunding dédiés au financement des entreprises.

Nous ne mentionnerons ici que les plateformes de dons, qui semblent aujourd'hui les plus usitées dans le secteur culturel.

Plateformes de dons

DÉFINITION - PLATEFORME DE DON

Les investisseurs (internauts) apportent un financement sous la forme de dons. Les projets financés par le don étaient à l'origine des projets artistiques, mais aujourd'hui on retrouve divers types de projets (artistique, entrepreneurial, solidaire...) financés par le don. Bien souvent, en échange de son don l'investisseur reçoit une récompense de type CD, DVD, place de spectacle... Dans certains cas, les porteurs de projet peuvent prélever leur(s) objet(s) ou service(s).

Source Tous nos projets/ BPI

Liste non-exhaustive de plateformes plutôt dirigées vers le secteur culturel, le développement durable et l'économie sociale et solidaire : ▶▶ page suivante.

AUTRES PLATEFORMES

AlloProd/ Actualité du crowdfunding fait également le recensement de toutes les plateformes de financement participatif :

<http://www.alloprod.com/labels-participatifs/>

Économie sociale et solidaire

➔ CowFunding
www.cowfunding.fr

➔ Octopousse
<http://octopousse.com>

Développement durable

➔ Ecobole
www.ecobole.com

Secteur culturel

Ces plateformes proposent toutes des modalités différentes : billetterie participative, pré-achat de place de concert, don avec contreparties...

➔ Babeldoor
www.babeldoor.com

➔ Bandquare
www.bandsquare.fr

➔ Indiegogo
www.indiegogo.com

➔ Kickstarter
www.kickstarter.com

➔ Kisskissbankbank
www.kisskissbankbank.com

➔ Koalitick
www.koalitick.com

➔ Microcultures
www.microcultures.fr

➔ Music Invest
www.music-invest.com

➔ MyMajorCompany
www.mymajorcompany.com

➔ My Profil Art
<http://myprofilart.com>

➔ Pick and
www.pickandboost.com

➔ Proarti
www.proarti.fr

➔ Touscoprod.com
(Audiovisuel)
www.touscoprod.com

➔ Ulule
<https://fr.ulule.com>

➔ Zikaz
www.zikaz.com

➔ Wezaart
www.wezaart.com

Le code de la propriété intellectuelle oblige les sociétés de perception et de répartition des droits à utiliser une partie des sommes collectées pour un usage collectif. Les SPRD ont donc toutes un volet leur permettant d'aider le secteur du spectacle vivant au travers d'aides spécifiques.

BIBLIOGRAPHIE

► **Les sociétés civiles de production.** Fiche pratique de l'IRMA. Mâj juin 2014.

► **A quoi servent les sociétés civiles de production discographique.** Département Com'Com'. Janvier 2014

Liste des différentes sociétés civiles

- ➔ ADAMI
www.adami.fr
- ➔ Association Beaumarchais.
<http://beaumarchais.asso.fr>
- ➔ Bureau Export
www.french-music.org
- ➔ CNV - Centre national de la chanson des variétés et du jazz
www.cnv.fr
- ➔ FCM - Fonds pour la création musicale
www.lefcm.org
- ➔ MFA
www.musiquefrancaise.net
- ➔ SACD
www.sacd.fr
- ➔ SACEM
www.sacem.fr
- ➔ SCAM
www.scam.fr
- ➔ SCPP
www.scpp.fr
- ➔ Spedidam
www.spedidam.fr
- ➔ SPPF
www.sppf.com

À SIGNALER ÉGALEMENT

ONDA
www.onda.fr

Si les garanties financières restent le mode d'intervention financière le plus fréquent, les dispositifs spécifiques fortement incitatifs - comme les conventions musique, le soutien aux tournées, la Charte de diffusion interrégionale - ont été renforcés et sont appelés à se développer à l'avenir.

LA NACRE SUR LA TOILE



www.la-nacre.org



[la.nacre](https://www.facebook.com/la.nacre)



[la_nacre](https://twitter.com/la_nacre)



ÉDITEUR La Nacre
DIRECTEUR DE PUBLICATION Nicolas Riedel

La Nacre est soutenue par la Région Auvergne-Rhône-Alpes
et le ministère de la Culture et de la Communication/Drac Auvergne-Rhône-Alpes.